



**PRÉFÈTE
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations**

**Appel à candidatures 2023/2024
en vue de l'agrément de huit mandataires judiciaires
à la protection des majeurs (MJPM) exerçant à titre individuel**

Au vu des besoins recensés, il a été décidé d'augmenter pour l'année 2024 le nombre de mandataires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel dans le département de la Charente.

Un appel à candidatures est donc ouvert par la préfète de la Charente afin de procéder à l'agrément de huit nouvelles personnes physiques, mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre individuel.

En effet, conformément à l'article L472-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), l'agrément est délivré après un appel à candidatures émis par le représentant de l'Etat dans le département, qui fixe la date à laquelle les dossiers de candidature doivent être déposés.

Le calendrier de cet appel à candidatures est fixé **du 12 décembre 2023 au 12 février 2024 inclus**.

Le présent appel à candidatures concerne toute personne remplissant les conditions d'accès à la profession de MJPM et souhaitant exercer à titre individuel des mesures de protection juridique de majeurs ordonnées par l'autorité judiciaire (mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mesure d'accompagnement judiciaire).

L'agrément concerne le tribunal judiciaire d'ANGOULEME et le tribunal de proximité de COGNAC.

Toutes les informations utiles pour candidater sont accessibles sur le site des services de l'Etat en Charente : <http://www.charente.gouv.fr>

- ➔ demande d'agrément [cerfa 13913*02 \(format PDF\)](#)
- ➔ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1898>
- ➔ notice d'information [cerfa 51367#09 \(format PDF\)](#)